

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260303-44-26-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026

N° 44/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 février 2026
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 10 mars 2026

Objet de la délibération :

Détails du compte 657
Subventions

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	61
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	1
• Dont représenté(e)s	10
• Excusé(e)s :	5
• Non excusé(e)s :	20
- Votants	72
- Ne participe pas au vote	0

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 03 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le trois mars,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs de la commune d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration Fabienne ARNOUX à Jean-Claude GRENIER, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurent BROCARD à Félix CHOPARD, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Jean-Pierre CUNCHON à Thierry MAIRE DU POSET, Maxime GROSHENRY à Christophe FAIVRE-PIERRET, Martine LANDRY à Marc JACQUOT, Chantal MARAUX à Sarah FAIVRE, Joelle MAURICE à Christian MESNIER, Laetitia ROGNON à Rémy PAUL

Suppléé(e)s Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT

Excusé(e) Guillaume AYMONIN, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Alain MONNIER, James PROUTEAU

Absent(e)s Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Michel CALY, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Jean-Marie DONEY, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Nathalie KOWAL-BONDY, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Florence PAUL, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe JOUVIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

En parallèle du vote du budget primitif il convient de détailler les versements des comptes à racine 657 selon la nomenclature M57 :

- 657363 « Subventions de Fonctionnement au CIAS »
- 657381 « Subventions de fonctionnement aux organismes privés »
- 6574-1 « subventions de fonctionnement aux ménages ».
- 6574- 8 « subvention de fonctionnement autres personnes de droit privé ».

Conformément à l'annexe budgétaire, il est prévu les versements ci-dessous.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260303-44-26-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2026

Bénéficiaires	Comptes	Montant
CIAS	657363	205 000.00€
EMIPO	65748	101 000.00€
Musicaloue	65748	19 000.00€
CFCMA	65748	42 500.00€
9 Appels à projets culturel	65748	22 500.00€
Subventions associations culturelles selon programme à définir en cours	65748	59 650.00€
Activité de pleine nature Trails	65748	5 000.00 €
Mobilité VAE	65741	5 000.00 €
OPAH	65741	175 000.00 €
Amicale du personnel	65748	5 707.00 €
	Total	640 357.00 €

Le conseil communautaire valide à l'unanimité des votants les versements ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, le 03.03.2026
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

